

FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL

Les rapports d'activités de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet

Pour tout connaître du fonctionnement et des décisions de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet, téléchargez les rapports d'activités annuels.

Conformément à l'article L-5211-39 du Code général des collectivités territoriales, la Communauté d'agglomération établit un rapport annuel retraçant les actions et projets menés au cours de l'année écoulée.



**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
GAILLAC -
GRAULHET**

Técou BP 80133 -
81604 - GAILLAC
Cedex

Accueil du lundi au
vendredi
De 9h00-12h15 /
13h45-17h30